

Créteil, le 15 décembre 2025

UNIVERSITE PARIS EST CRETEIL VAL DE MARNE (UPEC)

Faculté de Santé

### Procès-verbal

Conseil de l'UFR de Santé du 16 octobre 2025

**Membres présents :** Vincent AUDARD, Françoise BOTTEREL, Orianne WAGNER BALLON, Carole HENIQUE GRECIET, Marie LAURENT, Frédéric RELAIX, Nicolas LELLOUCHE, Pierre WOLKENSTEIN, Armand MEKONTSO-DESSAP, Caroline BARAU, Cynthia ENGELS, Charles LAIDI, Frédéric SCHLEMMER, Claude LACHENY, Aurélie SITTER, Naomi PLET, Mathias HUE, Mathieu LEJEUNE, Martine GARRIGOU, Marion COURTIN, Dahlia LAKTIB, Rémy NGUYEN, Anais PUJALS, Emmanuelle LORISSON

**Membres représentés :** Sophie LANONE, Laurence LENOIRE, Marine LUNVEN, Allan THIOLAT, Muriel FORT, Jean-Christophe LOURME, Thierry HEBBRECHT Florence CANOUI-POITRINE, Cedric SUBRAMANIAN, Martine GARRIGOU, Sylvie HAULON

**Membres absents excusés :**

**Membres absents :** Charles-Henri FLOUZAT LACHANINETTE, Giuliana AMADDEO, David SIBON, Maxime BEN CHETRIT, Raky BARO, Edrian ROSSIGNOL, Louise LOPEZ BASEILHAC, Adil TAGRI, Audrey MAKANGU,

## Table des matières

Points	Page
I. <b>Approbation</b> du PV du 25 septembre 2025 - <i>Vote</i> <b>Rapporteur : Pierre WOLKENSTEIN</b>	
II. <b>Soutien à la création de l'Institut Universitaire du Cancer Henri Mondor -</b> <i>Vote</i> <b>Rapporteur : Pierre WOLKENSTEIN :</b>	
III. <b>Nouveau département de l'UFR de Santé : Département Universitaire de</b> <b>Simulation et Santé Numérique (DUSSN) -</b> <i>Vote</i> <b>Rapporteur : Christophe TOURNIGAND</b>	
IV. <b>Statuts du Département Universitaire d'Enseignement et de Recherche de</b> <b>Médecine Générale -</b> <i>Vote</i> <b>Rapporteur : Pierre WOLKENSTEIN</b>	
V. <b>Pédagogie :</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Charte stages et gardes - <i>Vote</i> <b>Rapporteur : Florent EYMARD</b></li> <li>• Règlement MMOP - <i>Vote</i> <b>Rapporteur : Françoise BOTTEREL</b></li> <li>• Répartition de la capacité d'accueil pour les études médicales - <i>Vote</i> <b>Rapporteur : Françoise BOTTEREL</b></li> <li>• Capacité et répartition des places de la filière kinésithérapie pour les étudiants inscrits en Licence Accès Santé - <i>Vote</i> <b>Rapporteur : Caroline BARAU</b></li> <li>• Règlement d'accès aux filières KEIR - <i>Vote</i> <b>Rapporteur : Caroline BARAU</b></li> <li>• Règlement intérieur et projet pédagogique de l'Institut Universitaire de Kinésithérapie - <i>Vote</i> <b>Rapporteur : Jean-Philippe REGNAUX</b></li> <li>• Changement d'intitulé de parcours-type de Master rentrée 2026 - <i>Vote</i> <b>Rapporteur : Françoise BOTTEREL</b></li> </ul>	
VI. <b>Recherche :</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Point appels d'offre 2026 inter-équipe - <i>Information</i> <b>Rapporteur : Frédéric RELAIX</b></li> </ul>	
VII : <b>Vie de l'Etablissement :</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Point travaux - <i>Information</i> <b>Rapporteur : Pierre WOLKENSTEIN</b></li> </ul>	

**1) Approbation du PV du 25 Septembre 2025 – Vote**

Rapporteur : Pierre WOLKENSTEIN

Le procès-verbal du Conseil d'UFR du 25 septembre 2025 préalablement examiné par les conseillers est soumis à leur vote pour être approuvé.

Aucune remarque n'étant faite, le **procès-verbal est adopté à l'unanimité des membres, présents et représentés.**

**2) Soutien à la création de l'Institut Universitaire du Cancer Henri Mondor - Vote**

Rapporteur : Pierre WOLKENSTEIN

Lors du précédent Conseil de gestion en date du 25 septembre 2025, le Pr Christophe TOURNIGAND avait présenté la demande de création et le développement de l'Institut Universitaire du Cancer Henri Mondor, dont l'objectif est de renforcer la synergie entre soins, recherche et formation en cancérologie.

Lors du Conseil de gestion de ce jour, le Doyen rappelle l'importance que ce projet soit porté par le Conseil de Gestion de la Faculté de Santé et soumet la création de l'Institut au vote des membres.

**Ce point de l'ordre du jour est voté à l'unanimité des voix des membres présents et représentés.**

**3) Nouveau département de l'UFR de Santé : Département Universitaire de Simulation et Santé Numérique (DUSSN) – Vote**

Rapporteur : Guillaume CARTEAUX

Lors du précédent Conseil de gestion en date du 25 septembre 2025, le Pr. Guillaume CARTEAUX présentait la création du Département Universitaire de Simulation et Santé Numérique (DUSSN), dont la mission est de développer, coordonner et mutualiser les activités de simulation au sein de l'UFR de Santé de l'UPEC, en formation initiale et continue.

Ce département vise à renforcer l'intégration de la simulation et des outils numériques dans les enseignements médicaux et paramédicaux, tout en soutenant la recherche et l'innovation pédagogique.

Lors du Conseil de gestion de ce jour, le Doyen rappelle l'importance que ce projet soit porté par le Conseil de Gestion de la Faculté de Santé et soumet la création du Département Universitaire de Simulation et Santé Numérique (DUSSN) au vote des membres du Conseil.

**Ce point de l'ordre du jour est voté à l'unanimité des voix des membres présents et représentés.**

**4) Statuts du Département Universitaire d'Enseignement et de Recherche de Médecine Générale – Vote**

Rapporteur : Vincent RENARD

Le Pr Vincent Renard présente la proposition de modification des statuts du Département Universitaire d'Enseignement et de Recherche en Médecine Générale (DUERMG), existant depuis 1986. Cette révision prend en compte les évolutions statutaires des enseignants universitaires de médecine générale, les réformes des 2<sup>e</sup> et 3<sup>e</sup> cycles des études médicales et l'évolution du contexte de la recherche et de l'enseignement en médecine générale.

Vincent Renard explique les objectifs et missions du DUERMG sur trois domaines :

- Soins : Développer l'excellence des soins de première ligne, renforcer leur qualité et accessibilité dans les territoires.
- Enseignement : Organiser la formation en médecine générale pour les 2<sup>e</sup> et 3<sup>e</sup> cycles, en cohérence avec les réformes, et former des médecins généralistes compétents et autonomes.
- Recherche : Produire des connaissances en soins premiers, développer des projets de recherche et valoriser les résultats auprès de la communauté scientifique et des professionnels.

Il explique brièvement l'organisation et gouvernance du DUERMG qui est administré par un Conseil de Coordination et dirigé par un directeur nommé par le Conseil d'UFR. Le département est structuré en trois pôles :

- Pédagogie: Organisation des enseignements, tutorat, évaluation, innovations pédagogiques.
- Recherche : Coordination des projets, formation à la recherche, valorisation des travaux.
- Maîtrise de stage : Gestion des lieux de stage, agréments, accompagnement des étudiants et des maîtres de stage.

Il revient également sur les instances complémentaires tel que :

- Le Directoire : Réflexion stratégique et propositions de recrutement.
- Le Comité d'Interface Étudiants : Concertation avec les étudiants du 3<sup>e</sup> cycle.
- Le Comité d'Interface Collège des Généralistes Enseignants : Synergie avec les praticiens agréés à la maîtrise de stage universitaire (PAMSU).

**Ce point de l'ordre du jour est voté à l'unanimité des voix des membres présents et représentés.**

## **5) Pédagogie**

- Charte stages et gardes – Vote

**Rapporteur : Florent EYMARD**

Florent Eymard présente la Charte hospitalo-universitaire des stages et des gardes, document réglementaire qui encadre l'organisation des stages hospitaliers et ambulatoires ainsi que des gardes pour les étudiants du premier et du deuxième cycle des études médicales. Cette charte a pour objectifs de garantir la qualité pédagogique des stages et des gardes, de préciser les droits et devoirs des étudiants et d'harmoniser les pratiques entre les différents terrains de stage.

Florent EYMARD débute sa présentation par les dispositions relatives aux stages du premier cycle (DFGSM2 et DFGSM3). Le stage infirmier est obligatoire et d'une durée de quatre semaines. Les étudiants doivent également effectuer deux stages pratiques de sémiologie médicale de trois semaines chacun. Des ateliers de simulation et la formation AFGSU niveau 2 sont intégrés au cursus, ainsi que des stages spécifiques en anatomie, microbiologie et psychologie médicale, complétés par un stage de pré-externat. La charte prévoit également la possibilité d'effectuer des stages dans le cadre du programme Erasmus+.

Les dispositions concernant le deuxième cycle (DFASM1 à DFASM3) sont ensuite détaillées. Les stages sont organisés en trimestres avec des objectifs pédagogiques précis, incluant les situations professionnelles de départ, les examens cliniques objectifs et structurés (ECOS) et les certificats de compétence clinique (CCC). Ils intègrent des compétences cliniques et techniques telles que la ponction lombaire et les sutures. Un stage obligatoire en médecine générale d'une durée de trois mois est prévu en DFASM1.

Les modalités de validation des stages reposent sur l'assiduité, l'implication et la maîtrise des compétences techniques et pratiques. Concernant les gardes, la charte impose la validation de vingt-cinq gardes sur une période de trente-six mois.

L'organisation des pools de garde et les règles de remplacement sont strictement définies. Toute absence injustifiée entraîne des sanctions pouvant aller jusqu'au déclassement pour le choix des stages suivants.

La charte prévoit des dispositions particulières, notamment des dérogations pour motifs religieux, des congés menstruels à hauteur de douze jours par an, des congés annuels de trente jours et des congés sans solde de trente jours. Elle précise également les règles spécifiques applicables aux stages hors site, aux stages Erasmus+, aux redoublements ainsi qu'aux congés liés à la maternité ou à la maladie.

Ce document insiste sur la responsabilité des étudiants, la validation obligatoire des stages pour le passage en année supérieure et la coordination pédagogique assurée par la Commission des stages et des gardes.

Françoise BOTTEREL intervient en précisant qu'il y a une réflexion qui est tenu sur l'offre de choix de stage.

Matthieu LE JEUNE remercie Florent EYMARD pour la collaboration et la co-construction de la charte avec les étudiants et les enseignants.

**Ce point de l'ordre du jour est voté à l'unanimité des voix des membres présents et représentés.**

- **Règlement MMOP – Vote**  
**Rapporteur : Françoise BOTTEREL**

Françoise BOTTEREL présente le règlement applicable pour l'année universitaire 2025-2026 concernant l'accès aux filières médicales Médecine, Maïeutique, Odontologie et Pharmacie ainsi que les modalités de contrôle des connaissances. Ce règlement s'applique sous réserve des modifications réglementaires ministérielles.

Le règlement définit les conditions d'accès aux filières médicales par quatre groupes de parcours : la Licence Sciences pour la Santé (LSPS) et les Licences Accès Santé disciplinaires (L.AS) en première, deuxième et troisième année. L'accès est conditionné à la validation intégrale de l'option santé composée de quatre unités d'enseignement totalisant douze crédits ECTS, chacune devant être validée avec une note minimale de dix sur vingt sans compensation. Les étudiants disposent de deux tentatives pour candidater aux filières médicales, avec possibilité de dérogation exceptionnelle en cas de circonstances particulières.

La validation des soixante crédits ECTS de la licence en session une et en une année est obligatoire. Certaines unités d'enseignement intégrées dans les maquettes comportent des notes seuils spécifiques. La candidature aux filières médicales se fait selon une procédure fixée par l'administration et doit respecter les délais communiqués sur la plateforme Cristolink.

Le processus d'admission comporte deux phases. Le premier groupe d'épreuves repose sur les résultats académiques et les modalités de validation propres à chaque parcours. Le second groupe d'épreuves consiste en deux mini-entretiens multiples (MEM) qui évaluent des compétences transversales telles que l'analyse, la synthèse, la communication et le raisonnement. La pondération finale est fixée à soixante-cinq pour cent pour le premier groupe et trente-cinq pour cent pour le second groupe. Une note minimale de sept sur vingt sur la moyenne des deux MEM est exigé pour l'admission. Les ex aequo sont départagés par les résultats du premier groupe d'épreuves.

Le règlement précise la répartition des places selon le numerus apertus, en respectant les quotas réglementaires et en réservant des pourcentages pour certaines catégories spécifiques. Il prévoit également les dispositions complémentaires concernant les vaccinations obligatoires avant le stage infirmier, le stage d'initiation aux soins infirmiers obligatoire avant la deuxième année, les règles

de communication officielle via la messagerie institutionnelle et la plateforme Cristolink, ainsi que les sanctions en cas de fraude.

Ce règlement entre en vigueur pour l'année universitaire 2025-2026 après son adoption par le Conseil de l'UFR.

Orianne WAGNER-BALLON intervient et demande une précision sur la séparation des LSP3 et LAS.

Françoise BOTTEREL confirme.

Matthieu LE JEUNE remercie Françoise BOTTEREL pour son intervention et demande si les UE1 et UE2 ont bien été retirées en concertation avec la DEVE. Françoise BOTTEREL précise que cela a été demandé sur la LAS licence politique.

**Ce point de l'ordre du jour est voté à l'unanimité des voix des membres présents et représentés.**

- Répartition de la capacité d'accueil pour les études médicales - Vote  
**Rapporteur : Françoise BOTTEREL**

Françoise BOTTEREL présente la répartition des capacités d'accueil pour les filières médicales Médecine, Maïeutique, Odontologie et Pharmacie conformément au numerus apertus fixé en accord avec l'Agence Régionale de Santé.

La capacité totale d'accueil pour l'année universitaire 2025-2026 est de 312 places, réparties comme suit :

- Médecine : 230 places
- Odontologie : 16 places
- Pharmacie : 56 places
- Maïeutique : 10 places

Françoise BOTTEREL détaille ensuite la répartition par parcours :

- Pour la filière Médecine : 115 places en LSPS1, 10 places en L.AS1 disciplinaires, 77 places en LSPS2/LSPS3, 10 places en L.AS2/L.AS3 disciplinaires, et 18 places en passerelles (dont 12 pour passerelle santé, 2 pour U.E et 4 hors U.E).
- Pour la filière Odontologie : 10 places en LSPS1, 5 en LSPS2/LSPS3 et 1 en L.AS2/L.AS3.
- Pour la filière Pharmacie : 15 places en LSPS1, 3 en L.AS1 disciplinaires, 32 en LSPS2/LSPS3 et 6 en L.AS2/L.AS3.
- Pour la filière Maïeutique : 3 places en LSPS1, 2 en L.AS1 disciplinaires, 3 en LSPS2/LSPS3 et 2 en L.AS2/L.AS3.

Elle précise que cette répartition vise à garantir la diversité des parcours et à respecter les objectifs réglementaires de formation des professionnels de santé.

**Ce point de l'ordre du jour est voté à l'unanimité des voix des membres présents et représentés.**

- Capacité et répartition des places de la filière kinésithérapie pour les étudiants inscrits en Licence Accès Santé - Vote  
**Rapporteur : Caroline BARAU**

Caroline Barau présente la répartition des capacités d'accueil pour la filière kinésithérapie dans les écoles publiques et privées pour l'année universitaire 2025-2026.

La capacité totale d'accueil est fixée à 158 places, réparties entre les différents niveaux de licence et les parcours LAS disciplinaires.

Pour les écoles publiques, la répartition est la suivante :

- IUK : 11 places en L1, 8 en L2, 4 en L3 et 2 en LAS disciplinaires, soit un total de 25 places.
- ENKRE : 10 places en L1 et 2 en L2, soit un total de 12 places.
- IFMK APHP : 8 places en L1, soit un total de 8 places.

Pour les écoles privées, la répartition est la suivante :

- IFMK Assas : 18 places en L1, 4 en L2 et 3 en L3, soit un total de 25 places.
- IFMK-EF Meaux : 10 places en L1, 5 en L2 et 2 en L3, soit un total de 17 places.
- IFMK CEERRF : 10 places en L1, 5 en L2, 3 en L3 et 2 en LAS disciplinaires, soit un total de 20 places.
- IFMK EFOM : 7 places en L1, 2 en L2 et 1 en L3, soit un total de 10 places.
- IFMEM Saint-Michel : 7 places en L1, 2 en L2, 1 en L3 et 2 en LAS disciplinaires, soit un total de 12 places.

La répartition globale par niveau est de 94 places en L1, 35 places en L2, 20 places en L3 et 9 places en LAS disciplinaires.

**Ce point de l'ordre du jour est voté à l'unanimité des voix des membres présents et représentés.**

- Règlement d'accès aux filières KEIR – Vote  
**Rapporteur : Caroline BARAU**

Caroline Barau présente les modalités d'accès aux filières paramédicales kinésithérapie, ergothérapie, soins infirmiers et électroradiologie médicale. Ces modalités sont distinctes de celles des filières médicales MMOP et s'appliquent aux étudiants inscrits en Licence Sciences pour la Santé (LSPS) ou en Licences Accès Santé (LAS) disciplinaires.

Pour la filière kinésithérapie, trois chances d'accès sont possibles au total : LSPS1, LSPS2, LSPS3 ou LAS1, LAS2, LAS3. Les conditions d'admission incluent la validation de l'année de licence en première session et la validation de l'UE paramédicale pour LSPS ou de l'option santé pour LAS. Le classement s'effectue par ordre de mérite sur les résultats de licence pour LSPS et sur la moyenne de l'option santé pour LAS. L'admission se fait en amphithéâtre de garnison. Les candidatures en année de redoublement sont recevables mais classées après les primants dans la limite des places disponibles.

Pour la filière ergothérapie, l'accès est réservé aux étudiants LSPS avec trois chances possibles (LSPS1, LSPS2, LSPS3). Les conditions sont la validation de l'année de licence en première session et de l'UE paramédicale de LSPS1. Le classement est établi par ordre de mérite et l'admission se fait sur décision du jury. Les candidatures en année de redoublement sont également possibles.

Pour la filière soins infirmiers, trois chances d'accès sont prévues depuis LSPS1, LSPS2 et LSPS3. Deux sessions sont organisées : une pour la rentrée de septembre et une pour la rentrée de février. Les conditions incluent la validation de l'année de licence (en première session pour la passerelle d'été, possible en deuxième session pour celle d'automne) et la validation de l'UE paramédicale de LSPS1. L'admission se fait sur décision du jury et les vaccinations obligatoires sont requises pour le stage. Une entrée en deuxième année est possible dans les IFSI partenaires de l'UPEC.

Pour la filière électroradiologie médicale, trois chances d'accès sont également prévues depuis LSPS1, LSPS2 et LSPS3. Les conditions sont la validation de l'année de licence en première session et de l'UE paramédicale de LSPS1. Le classement est établi par ordre de mérite et l'admission se fait sur décision du jury. Les vaccinations obligatoires sont requises pour le stage. Une entrée en deuxième année est possible dans l'IFMEM partenaire de l'UPEC.

Dans toutes les filières, la confirmation d'acceptation de l'admission vaut renonciation à la participation au second groupe d'épreuves d'admission aux filières médicales.

Les étudiants qui se désistent pour participer aux épreuves orales des filières médicales perdent le bénéfice de leur admission en filière paramédicale, même si les places non pourvues peuvent leur être reproposées par ordre de classement.

**Ce point de l'ordre du jour est voté à l'unanimité des voix des membres présents et représentés.**

- Règlement intérieur et projet pédagogique de l'Institut Universitaire de Kinésithérapie - Vote

**Rapporteur : Jean-Philippe REGNAUX**

Jean-Philippe Regnaud présente les modalités d'accès à la formation en kinésithérapie pour les étudiants inscrits en Licence Accès Santé Sciences pour la Santé (LSPS) et en Licences Accès Santé disciplinaires (LAS).

La capacité d'accueil est fixée en partenariat avec les IFMK et communiquée via la plateforme Cristolink. Les étudiants disposent de trois chances d'accès au total : LSPS1, LSPS2, LSPS3 pour les étudiants LSPS et LAS1, LAS2, LAS3 pour les étudiants LAS.

Pour être admis, les étudiants LSPS doivent valider en une année les 60 ECTS de leur niveau de licence en première session et obtenir une note minimale de 10/20 à l'UE paramédicale de LSPS1. Le classement est établi sur la moyenne annuelle de licence. Les étudiants LAS doivent valider en une année les 60 ECTS et l'intégralité de l'option santé (quatre UE validées à 10/20 sans compensation). Le classement est établi sur la moyenne obtenue à l'option santé. La validation en session 2 ne permet pas l'éligibilité pour l'année en cours, mais reste acquise pour l'année suivante.

Les candidatures en année de redoublement sont recevables, classées après les primants dans la limite des places restantes. L'admission se fait par ordre de mérite et est confirmée lors d'un amphi de garnison. Cette confirmation vaut renonciation à la participation aux épreuves orales des filières médicales. Les étudiants qui se désistent pour participer aux épreuves MMOP perdent le bénéfice de leur classement en kinésithérapie, même si les places non pourvues peuvent leur être reproposées avant attribution aux redoublants.

Le règlement rappelle les vaccinations obligatoires (hépatite B, diphtérie, tétanos, poliomyélite) avant l'entrée en stage, ainsi que la tenue exigée pour les travaux pratiques (maillot deux pièces pour les femmes, slip ou short pour les hommes). Jean-Philippe rappelle que toutes les informations sont disponibles sur Cristolink et la communication officielle se fait exclusivement via la messagerie institutionnelle des étudiants.

**Ce point de l'ordre du jour est voté à l'unanimité des voix des membres présents et représentés.**

- Changement d'intitulé de parcours-type de Master rentrée 2026 - Vote

**Rapporteur : Françoise BOTTEREL**

Françoise BOTTEREL présente les évolutions apportées à l'offre de formation des Masters pour l'année universitaire 2025-2026. Le principal changement concerne le parcours-type « Toxicologie Environnement Santé » qui devient « Toxicologie Exposome Santé ».

Cette nouvelle dénomination vise à mieux refléter l'ensemble des situations d'exposition à prendre en compte, tant dans le domaine des environnements (environnement général, professionnel, domestique) que par rapport aux fenêtres temporelles d'exposition (période anténatale, grossesse, enfance, vie adulte).

Ce changement s'inscrit dans une logique d'harmonisation avec l'Université Paris Cité, porteur principal du parcours, qui a déjà adopté cette appellation dans le cadre de sa nouvelle offre de formation pour la période 2025-2029.

**Ce point de l'ordre du jour est voté à l'unanimité des voix des membres présents et représentés.**

## 6) Recherche :

- Point appels d'offre 2026 inter-équipe - Information

**Rapporteur : Frédéric RELAIX**

Frédéric Relaix, présente l'appel d'offre inter-équipes 2026 lancé par la Faculté de Santé et l'IMRB. L'objectif de cet appel est de favoriser les interactions entre équipes de l'IMRB, promouvoir de nouvelles collaborations, soutenir les jeunes chercheurs et encourager l'émergence de projets innovants et de rupture.

Le budget alloué est de 60 000 euros, réparti entre l'IMRB (30 000 €) et la Faculté de Santé (30 000 €). Le lancement de l'appel a été retardé, avec des résultats publiés en septembre 2025 au lieu de juin 2024. Il est noté que certains lauréats de l'AAP 2025 n'ont pas encore reçu leur financement. Les critères d'évaluation des projets reposent sur la qualité, la clarté, l'originalité, la faisabilité et la création de nouvelles collaborations. Les projets sont notés sur 20. Le jury, composé de six membres du COMASCI, s'est réuni le 10 septembre 2025.

Au total, 11 projets ont été retenus parmi 12 équipes IMRB et deux plateformes. Les équipes les plus représentées sont celles de Relaix (4 projets), Cohen (3 projets), Sahali (3 projets) et Pawlotsky (2 projets). Les projets couvrent des thématiques variées, allant de la recherche sur le cancer et les maladies inflammatoires à des approches innovantes en biologie cellulaire et virologie.

Cette initiative confirme la volonté de la Faculté et de l'IMRB de renforcer la dynamique collaborative et de soutenir des projets à fort potentiel scientifique.

## 7) Point travaux :

Le Doyen conclut le conseil avec l'habituel point travaux, en compagnie de Claude LACHENY.

Le Hall de la Faculté de Santé est ouvert et la commission de sécurité devrait passer entre mars et mai 2026, l'accès complet au bâtiment ne sera permis avant le passage de cette commission.

Les amphithéâtres et le sol de la bibliothèque sont en cours de rafraîchissement.

La passerelle entre la Faculté et l'hôpital reste pour le moment fermée.

Les modulaires restent accessibles.

La passerelle entre la faculté et l'hôpital sera réouverte qu'après le passage de la commission de sécurité.

La réintégration dans le bâtiment se fait progressivement. Les modulaires resteront accessibles jusqu'à la fin des travaux. Certaines zones du bâtiment principal ne sont pas accessibles.

Le Doyen de la Faculté de Santé  
Pierre WOLKENSTEIN